

CONTRECOEUR



10 128
habitants



D'ici **2041**, la population totale s'accroîtra de **59 %**



Et celle âgée de 65 ans et plus de **49 %**



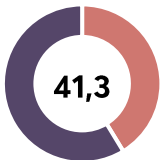
4 115
ménages privés



D'ici **2041**, le nombre de ménages s'accroîtra de **62 %**

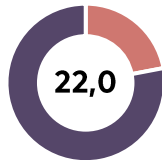
Conditions démographiques et socioéconomiques

% de familles avec enfants¹



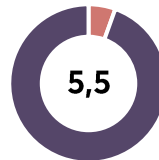
MRC = 42,3 %
Qc = 38,8 %

% de familles monoparentales²



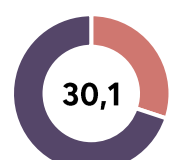
MRC = 21,4 %
Qc = 24,6 %

% de personnes immigrantes³



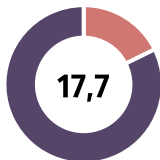
MRC = 5,2 %
Qc = 14,6 %

% de ménages d'une personne



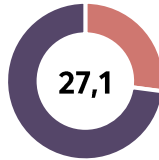
MRC = 24,4 %
Qc = 35,1 %

% de personnes âgées de 65 ans et +



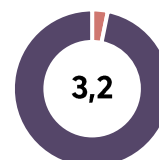
MRC = 17,4 %
Qc = 20,6 %

% de personnes âgées de 75 ans et + vivant seules



MRC = 27,9 %
Qc = 36,3 %

% de la population en situation de pauvreté⁴



MRC = 2,6 %
Qc = 6,4 %

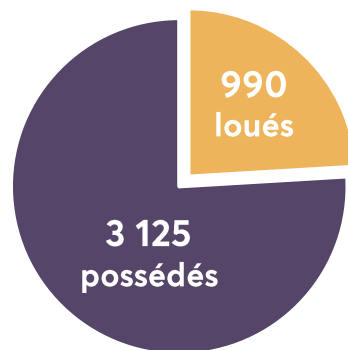
Revenu médian⁵ des ménages

Tous les ménages	82 000 \$	(MRC = 98 000 \$) (Qc = 72 500 \$)
Ménages d'une personne	45 200 \$	
Familles monoparentales	67 000 \$	
Couples avec enfants	121 000 \$	
Couples sans enfants	89 000 \$	

CONTRECOEUR



4 415
logements
privés occupés



Conditions de logement



24,1 % de ménages **locataires**

MRC = 21,1 %
Qc = 39,9 %



36,0 % de **vieux logements**⁶ locatifs

MRC = 22,2 %
Qc = 42,8 %



3,6 % de logements locatifs de **taille insuffisante**⁷

MRC = 3,4 %
Qc = 6,7 %



6,1 % de logements locatifs nécessitant des **réparations majeures**⁸

MRC = 4,5 %
Qc = 7,2 %



9,1 % de ménages locataires ayant des **besoins impérieux**⁹

MRC = 9,7 %
Qc = 11,9 %

Frais de logement mensuels médians¹¹



Locataires 715 \$

MRC = 860 \$ / Qc = 810 \$

Propriétaires 1 170 \$

MRC = 1 290 \$ / Qc = 1 070 \$

Logement **inabordable**¹⁰



**Locataires
19,8 %**

MRC = 20,7 %
Qc = 25,2 %



**Propriétaires
8,3 %**

MRC = 7,7 %
Qc = 10,0 %

- Taux d'accroissement de la population et des ménages élevés
- Besoin en logements à combler d'ici 2041 ≈ 2 500
- Un parc locatif particulièrement vieux et nécessitant des réparations majeures comparativement à la MRC

CONTRECOEUR



**35 logements
sociaux et
communautaires**

■ Offices d'habitation

Taux de pénétration

(Nombre de logements sociaux et communautaires pour 1 000 ménages)

8

Qc = 44

- Taux de pénétration extrêmement faible et représenté seulement par du HLM
- Nécessité de développer du logement pour des ménages à faibles et modestes revenus, tous types de clientèle confondus
- Favoriser le développement de logements communautaires misant sur la mixité sociale

100 %
(n = 35)

Population desservie



100 %
Aînés



0 %
Familles



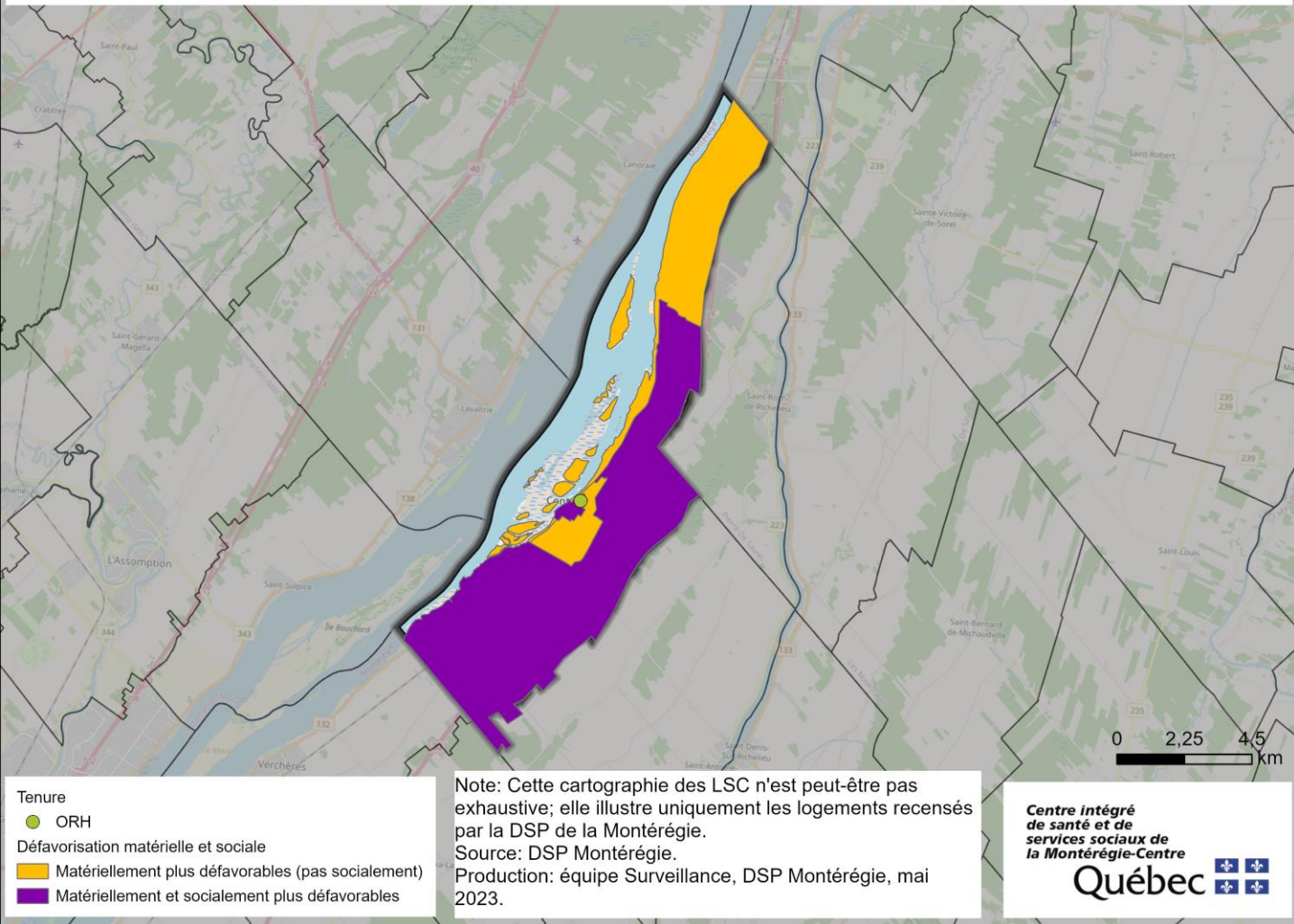
0 %
Personnes
seules



0 %
Mixte

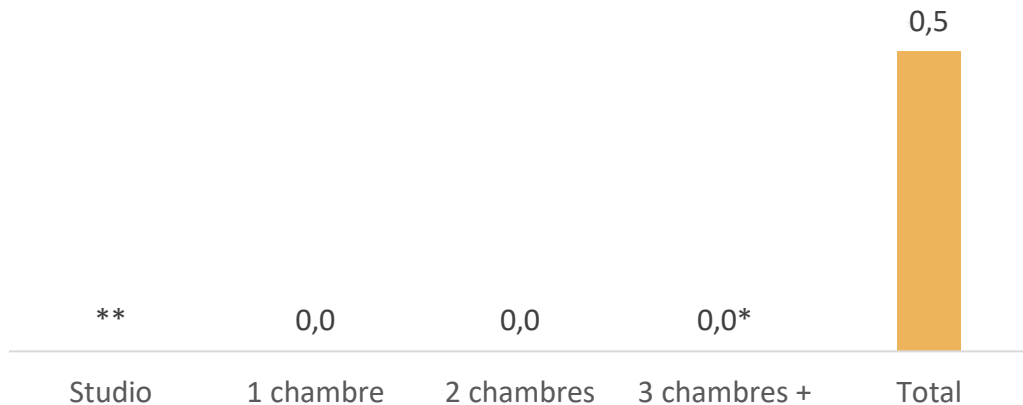
CONTRECOEUR

Localisation des logements sociaux et communautaires par tenure et indice de défavorisation matérielle et sociale, Contrecoeur



- La DSP de la Montérégie a recensé le parc du logement social et communautaire sur le territoire montérégien. Couplé à d'autres indicateurs (dans cet exemple-ci, l'indice de défavorisation matérielle et sociale) et dépendamment des objectifs poursuivis, cet outil cartographique permet de soutenir la décision en matière de développement d'unités ou de bonification de services en matière de logement

Taux d'inoccupation des logements locatifs privés selon le nombre de chambres, 2020



* Estimation à utiliser avec prudence.

** Donnée non fournie pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (Enquête sur les logements locatifs).

- En 2020, le taux d'inoccupation des logements est bien en deçà du point d'équilibre (3 %), et ce, pour toutes les tailles de logement
 - ✓ Manque critique de logements disponibles, peu importe la taille de logement
- En 2020, le loyer moyen s'élève à 630 \$ (toutes tailles de logement confondues)
 - ✓ Pour être en mesure d'évaluer l'abordabilité actuelle des logements disponibles, il est nécessaire de connaître l'évolution des loyers au cours des 3 dernières années
- Une analyse du potentiel de développement d'une offre diversifiée en logement selon les besoins de la population est souhaitable

Notes

1. Proportion de familles de recensement avec enfants de moins de 18 ans. On définit la famille de recensement comme suit: un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec ou moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants.
2. Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans.
3. Population née à l'extérieur du Canada (et non citoyens canadiens de naissance).
4. Population en situation de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC). Il s'agit d'une mesure fondée sur le coût de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le seuil représente, selon des qualités et des quantités déterminées, les coûts de la nourriture, de l'habillement, du transport, du logement et des autres dépenses pour une famille de référence composée de deux adultes et de deux enfants.
5. Revenu total (avant impôt) des ménages. Le revenu médian est le revenu qui divise les ménages en deux groupes égaux, tel que la moitié des ménages ont un revenu supérieur et l'autre moitié, un revenu inférieur.
6. Logements construits avant 1971.
7. Fondée sur la Norme national d'occupation (NNO) développée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Un logement est de «taille insuffisante» s'il ne comporte pas un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, selon le calcul prescrit par la NNO.
8. Logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds.
9. On dit d'un ménage qu'il a des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt est insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité.
10. Ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement ou, autrement dit, dont le taux d'effort au logement est supérieur ou égal à 30 %. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.
11. Valeur des frais de logement mensuels qui divise les ménages en deux groupes égaux, tel que la moitié des ménages ont des frais de logement mensuels supérieurs et l'autre moitié, des frais de logement mensuels inférieurs.

Sources

1. Statistique Canada, Recensement 2021.
2. Institut de la statistique du Québec, Estimations de population et Projections de population et de ménages.
3. Direction de santé publique de la Montérégie, Compilation des logements sociaux et communautaires.
4. SCHL, Enquête sur les logements locatifs, 2023.
5. SCHL, Mises en chantier et des achèvements, 2022.

Production

Équipe Surveillance, DSP Montérégie, juin 2023.

